

## Rapport annuel 2019 de la section Neuchâteloise

Voici les activités principales menées par la section neuchâteloise en 2019.

### **Rencontres avec l'Office de l'enseignement spécialisé :**

#### **arrêté sur la reconnaissance des indépendantes et critères de prolongation**

Nous avons participé aux groupes de travail sur les prolongations de traitement et sur l'arrêté de la reconnaissance des indépendantes. Pour les prolongations, il s'agissait de mettre en place des critères plus larges pour permettre aux enfants de poursuivre leur traitement après les 2 premières années financées par l'OES (mesures renforcées).

Quant à l'arrêté, il s'agissait de modifier un texte datant de 2013 et limitant le nombre d'indépendantes pouvant être reconnues comme prestataires de mesures renforcées en psychomotricité par l'OES. Cet ancien texte devenant caduc avec la mise en place du Concept de la Pédagogie Spécialisée du canton (05.03.2018), un nouvel arrêté a dû être rédigé ; la section Neuchâtel a participé à la rédaction de cet arrêté.

Les deux projets ont abouti avant l'été. À ce jour, nous sommes toujours en attente de leur validation par les politiques du canton.

### **Convention**

La nouvelle Convention relative à la rémunération des traitements psychomoteurs assurés par les thérapeutes en psychomotricité indépendant-e-s a été discutée, modifiée et signée. Elle est disponible sur le site de l'OES : <https://www.ne.ch/autorites/DEF/SEEO/enseignement-specialise/Pages/psychomotricite.aspx>.

### **Participation à des groupes de travail**

Deux groupes de travail ont démarré :

1. HPI : mise en place de mesures de soutien pour les enfants à haut potentiel intellectuel. La psychomotricité est une mesure bénéfique pour les enfants HPI et présentant des difficultés psychocorporelles (souvent observées parmi les enfants avec des profils hétérogènes). Ces mesures pourraient se mettre en place rapidement, sans passer par les étapes ordinaires de demande de mesure renforcée auprès de l'OES, et serait octroyée pour normalement un an.

2. Enfants en institution : le canton de Neuchâtel est en train de revoir sa politique concernant l'accueil des enfants vivant des situations familiales relevant de la protection de l'enfance. Le constat est que les enfants sont trop placé-e-s en foyer d'accueil, et pas assez en familles d'accueil. Une réforme a démarré en 2019 pour augmenter le nombre de familles d'accueil dans le canton, augmenter les

**Section Neuchâtel**

prises en charge en ambulatoire et fermer peu à peu les places en foyer d'accueil. La réforme est fortement décriée par les professionnel-le-s de ces secteurs, car ils et elles ne sont pas entendu-e-s, la réforme se fait trop rapidement, principalement dans un souci d'économie, et la situation actuelle est de plus en plus délétère pour les enfants. L'OES, le Centre de Psychomotricité et l'association se sont réuni-e-s pour discuter des mesures de psychomotricité qui sont actuellement proposées au sein des institutions, et qui plus tard passeront en ambulatoire. Les discussions vont se poursuivre.

En ce qui concerne la gestion de la section neuchâteloise, nous avons annoncé que nous terminerons notre mandat en décembre 2020. Nous tenons à remercier tous nos membres pour leur engagement et leur soutien !

Pour le comité : Aymone et Laura